

La défense osée du procureur de Bayonne

Soupçonné d'avoir utilisé une carte de crédit volée pour s'offrir des prestations sexuelles en Allemagne, le magistrat proteste. Il risque gros



Pierre Hontang, procureur de Bayonne, devrait être suspendu de ses fonctions. Photo AFP

Michel Deléan

LE CHAMPAGNE de fin d'année aura certainement un goût amer pour Pierre Hontang. L'actuel procureur de la République de Bayonne est, selon des sources judiciaires, convoqué le 6 janvier par un juge d'instruction de Strasbourg. Pierre Hontang sera interrogé, peut-être sous le statut de mis en examen, dans une affaire de vol et d'usage frauduleux de carte de crédit qui embarrasse au plus

haut point l'institution judiciaire : elle s'est produite à l'occasion d'une réunion de hauts magistrats européens en Allemagne, où le procureur français se serait offert, avec la carte volée, diverses prestations dans un bar à hôtesses...

Selon toute probabilité, Pierre Hontang sera suspendu de ses fonctions début janvier par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui a reçu cette semaine une demande en ce sens du garde des Sceaux. Dominique Perben pourrait, dans un second temps, demander au CSM son avis sur le fond de l'affaire avant de prononcer d'éventuelles sanctions disciplinaires. Il apparaît déjà très improbable que le procureur reste en poste à Bayonne, où sa position est devenue intenable. Au tribunal, on se contente de répéter que Pierre Hontang est « injoignable ».

Les faits remontent à fin mai. Pierre Hontang avait participé, avec l'accord de la chancellerie, à la Conférence des procureurs généraux d'Europe, qui se déroulait cette année dans la charmante cité de Celle, en Basse-Saxe, sur quatre jours. Le procureur de Bayonne y avait fait un exposé très docte sur les « principes fondamentaux

d'éthique » pour les magistrats du parquet. Une Française, qui assurait le secrétariat de cette éminente assemblée, a signalé le vol de son sac à main dans le restaurant où elle avait dîné avec les autres participants.

Le sac a été retrouvé le lendemain, mais il y manquait une carte de crédit. Selon le parquet de Celle, l'enquête a rapidement conduit à un bar à hôtesses du centre-ville, le Bijou, où deux paiements avaient été effectués avec la carte volée. Dans cet éta-

blissement nocturne, les tenanciers et le personnel ont formellement reconnu la photo de Pierre Hontang, qui aurait d'ailleurs fait du scandale.

La péripatéticienne concernée, Nicole, a fait jeudi des déclarations sans équivoque au quotidien *Le Parisien-Aujourd'hui* : « C'est bien lui qui est venu trois fois. Un homme charmant, il voulait une prestation spéciale, un jeu de rôle avec le dominant et le dominé. » La jeune femme, qui parle français, précise avoir joué la « donnesse d'ordres ».

Depuis six mois, l'enquête française a été menée dans la discrétion. Selon des sources proches du dossier, Pierre Hontang a uniquement reconnu une visite au Bijou, réglée de sa poche. Mais il conteste catégoriquement y être retourné deux fois et, à plus forte raison, avoir utilisé une carte de crédit volée. Le procureur assure ne pas reconnaître la signature qui figure sur la facture litigieuse du bar à hôtesses. Défense habile, puisque les seuls délits susceptibles de lui être reprochés sont le vol, le faux en écritures et l'usage frauduleux de la carte. Une expertise graphologique a donc été effectuée pour les besoins de l'enquête.

Au parquet de Celle, on

déclare que le procureur français est bien l'unique suspect depuis le début de l'enquête. Les conclusions de l'enquête allemande ont été transmises à la justice française dès le mois de juin. La « patate chaude » est arrivée à la cour d'appel de Pau, dont dépend le tribunal de Bayonne, d'où elle a été envoyée à celui de Strasbourg, où résiderait la victime.

A 47 ans, Pierre Hontang avait effectué un parcours sans tache. Successivement en poste à Aurillac et à Guéret, il a ensuite enseigné à l'École nationale de la magistrature (ENM), avant d'être nommé procureur au Puy-en-Velay, et enfin à Bayonne, en 2002. « Avec le contexte basque, c'est un poste sensible, que l'on confie à une personne de confiance », explique un haut magistrat. Simple procureur, Pierre Hontang est apprécié de la hiérarchie judiciaire, au point d'être invité deux ans de suite parmi les pro-

curateurs généraux, plus capés. En 2003, à Bratislava, il avait déjà discoursé sur les questions d'éthique et de déontologie. « Cette histoire est d'autant plus incompréhensible qu'il était sûr de se faire prendre. Il a dû pêter les plombs à cause d'un trop-plein de stress », avance un collègue, accablé.

Ces derniers mois, plusieurs cas assez fâcheux ont défrayé la chronique judiciaire. Au tribunal d'Angoulême, un magistrat en mi-temps thérapeutique a été surpris en train de se masturber en pleine audience. A Lyon, selon *Le Canard enchaîné*, un juge ivre mort a uriné pendant des débats publics. A Versailles, un magistrat stockait des photos pédophiles sur son ordinateur. Enfin, des affaires de corruption ou de collusion avec des truands ont éclaté, à Bobigny et à Nice, avec les cas Voirain et Renard. De quoi ternir le prestige de la robe.

(avec Hélène Kohl, à Berlin)